

FC Bouaye / Loisirs + Vétérans + Corpo / Règlement

Ce règlement s'adresse à tous les licenciés du Football Club de Bouaye.
Il s'agit de devoirs pour faciliter la vie de tous à l'intérieur du club.
En signant la licence chacun s'engage à le respecter.

Afin de :

- Pratiquer régulièrement le football en compétition pour que chacun y trouve place, le Vendredi soir.
- Pouvoir s'intégrer dans la convivialité du Club.

Devoirs du licencié :

- Pour obtenir sa licence, le joueur doit obligatoirement l'acquitter à l'inscription (plusieurs échéances possibles)
- Respecter les dirigeants, arbitres, entraîneurs, partenaires et adversaires.
- Respecter les horaires définis pour les entraînements et rendez-vous de matchs.
- Présence régulière aux entraînements durant toute la saison.
- Maîtriser son comportement en match et aux entraînements (mauvais gestes, insultes, etc).
- Respecter les compositions d'équipes faites par les entraîneurs et dirigeants.
- Prévenir de son absence au match, lors de l'entraînement précédent.
- Respecter le matériel, les équipements ainsi que les locaux du club.
- Nettoyer les vestiaires à tour de rôle.
- Garder un esprit d'équipe, de club en encourageant mes partenaires en difficulté.
- FAIRE PARTIE INTEGRANTE du CLUB en œuvrant aux tournois de jeunes et autres manifestations organisées par le club. (Tournois, AG, animations ...)
- Pour les VETERANS : Effectuer 6 Week-end de bar par saison, suivant planning.
- Pour les LOISIRS : Arbitrer l'équipe SENIORS B ou les U18 le samedi 2 fois par saison suivant planning.
- Venir aux matches avec les équipements au couleur du FC Bouaye

Les mesures prises :

- En cas de cartons liés à des problèmes de comportement (insultes, mauvais gestes, contestation), le joueur prendra à sa charge :

Pour un carton jaune : 5 euros.

Pour un carton rouge : 25 euros.

Reprise de la compétition après règlement du carton

- En cas de non-respect des dirigeants, entraîneurs et adversaires, une suspension d'un voire plusieurs matchs (décision prise suite à un entretien préalable avec le joueur, l'entraîneur et le dirigeant de l'équipe).
- En cas de non-participation régulière aux entraînements (non expliquée), les éducateurs sont autorisés à ne pas convoquer un joueur.
- En cas d'absence répétée et durable, le club se réserve le droit de ne pas renouveler la licence du joueur l'année suivante.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et je mettrai tout en œuvre pour y adhérer durant la saison 2019-2020.

Nom et Prénom

.....

Catégorie :

Signature suivit de la mention « lu et approuvé »

